



**VARSOVIE**
les Entretiens de Royaumont

**L'EUROPE A-T-ELLE MANQUÉ
LE VIRAGE DU NUMÉRIQUE ?**

Les Entretiens de Royaumont à Varsovie
II^{ème} édition

Samedi 15 novembre 2014 • Château Royal de Varsovie



SENAT
RZECZYPOSPOLITEJ
POLSKIEJ





ENTRETIENS DE ROYAUMONT A VARSOVIE 2014

L'EUROPE A-T-ELLE MANQUÉ LE VIRAGE DU NUMÉRIQUE ?

Favoriser les échanges, donner naissance à des idées nouvelles nées d'inspirations réciproques et transformer ces idées en actions politiques – voici les grands principes qui ont guidé les organisateurs et participants de la deuxième session des Entretiens de Royaumont à Varsovie. Les Entretiens de Royaumont, lieu de débats qui a fait ses preuves depuis plus de dix ans, se sont en effet installés depuis 2013 à Varsovie, co-organisés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Pologne. Le 15 novembre 2014, les débats ont rassemblé au Château Royal plus de 300 participants, dirigeants politiques, représentants du monde des affaires, des sciences, de l'art, intellectuels et journalistes.

Uniformisation des règles européennes et changement d'état d'esprit sur la prise de risque, marché unique européen et défense des libertés numériques, élimination des barrières qui entravent Internet : voici quelques idées et postulats qui ont émergé lors de cette journée de discussions, contribution utile au débat sur l'avenir de l'Europe. A l'évidence, seule une vision commune permettra à l'Union d'avancer. Les Etats-Unis ne sont pas notre adversaire, mais notre ami, source d'inspiration, et notre concurrent. Les Européens doivent établir des règles conformes à leurs valeurs éthiques, à leur approche de la liberté, à leurs principes les plus anciens de citoyenneté et de démocratie. Nous avons raté la première vague des changements numériques, mais rien n'est perdu, et nous devons maintenant collaborer afin d'anticiper les évolutions à venir et régler l'une des questions essentielles, la protection des données personnelles, donc la liberté de l'homme.

PRISE DE PAROLE INAUGURALE

Pierre BUHLER, *ambassadeur de France en Pologne*

Les Entretiens de Royaumont à Varsovie ne pouvaient trouver un meilleur sujet d'avenir que celui du "virage numérique". A l'heure où la Pologne s'est dotée d'un programme ambitieux pour accélérer son développement dans le domaine du numérique, où la France voit fleurir des incubateurs, pépinières de startups et dynamise les écosystèmes au travers de son label FrenchTech, c'est un sujet où l'échange d'idées, d'expériences, de situations vécues, nous permettra d'avancer. Pierre Buhler formule l'espoir que nous soyons plus conscients de ces enjeux et que le numérique soit un nouveau terrain de coopération franco-polonaise.



Arnaud VAISSIÉ, *président de CCI France International*

Le numérique est un principe d'adaptation permanente. L'Europe prend du retard par rapport à d'autres pays et espaces régionaux. Alors qu'en Chine et en Corée du Sud le secteur numérique pèse pour 10% du PIB, en France cela représente 5% et en Pologne 3%. Et pourtant, l'Europe dispose d'atouts majeurs, et en premier lieu ce sont les ingénieurs très bien formés et compétents.

Arnaud Vaissié propose 4 leviers majeurs pour dynamiser le numérique au sein de l'Union européenne : l'éducation, l'e-administration, l'e-business et les infrastructures pour accompagner le développement de nouveaux projets industriels.



REGARDS CROISÉS

Jacques ATTALI, président de Planetfinance

Pour Jacques Attali, rien ne peut être fait aujourd'hui sans le numérique : de l'Internet des objets au Web sémantique, à la domotique, aux technologies RFID, en passant par le *parallel processing*. La révolution numérique aura des conséquences dans tous les domaines : robotique, énergie, biotechnologies (animale, végétale, humaine), nanotechnologies (santé, logements), neuroscience. Elle bouleverse également notre perception des libertés et de leur respect. Quand les drones et le mobile nous permettent de tout savoir et de tout entendre, le risque est de basculer dans une tyrannie générale de la transparence et de la sécurité ; or le sentiment d'insécurité justifie la transparence. Enfin, alors que les données sont le nouveau pétrole des activités, il est nécessaire de déterminer un cadre plus précis de la propriété des données. *“Ne donnons pas nos données pour qu'on les revende !”*

Michał BONI, député européen

Michał Boni revient sur les raisons qui expliquent la faiblesse de l'Europe en matière de numérique. *“L'Europe est faible dans le domaine du numérique car elle a perdu sa force motrice et novatrice depuis près de vingt ans”*. Il est nécessaire de redéfinir la notion de compétitivité à l'échelle européenne en y intégrant le collaboratif, force motrice du numérique, et en mettant le numérique au cœur de la réindustrialisation de l'Europe. La fragmentation de l'Europe sur les sujets numériques est trop forte. Plusieurs sujets doivent être mis au premier plan : le droit (harmonisation des réglementations et priorité sur les données personnelles), l'accès à Internet et la consolidation du marché européen, enfin la multiplication des outils de consultation dans l'élaboration des politiques publiques au niveau européen.



LE GRAND DÉBAT

Le numérique, enjeu du développement des nations

Introduction : Maciej WITUCKI

Président de la CCIFP et Co-président des Entretiens de Royaumont à Varsovie

La numérisation des nations et de l'Europe ne peut pas se faire si les États entreprennent des politiques numériques de manière isolée. C'est la vision que porte la Pologne : puisque l'Europe ne parvient pas à aboutir à une politique numérique, changeons l'Europe avec l'ensemble des États. Dans le même temps, les entreprises numériques, pour le moment principalement américaines, qui décident de conquérir le marché européen ne peuvent pas se développer sans adopter les valeurs européennes.

Débat : Michał BONI, député européen ; **Viviane CHAINE-RIBEIRO**, PDG de Talentia Software, présidente de la fédération Syntec ; **Gervais PELISSIER**, directeur général délégué du Groupe Orange responsable de la zone Europe ; **Michał PIEPRZNY**, directeur général de Payback ; **Philippe-Olivier ROUSSEAU**, directeur des affaires publiques France de BNP Paribas ; **Wojciech Rafał WIEWIÓROWSKI**, président du GIODO (protection des données personnelles en Pologne).

Animé par Bogusław CHRABOTA, rédacteur en chef du quotidien « Rzeczpospolita ».



Le numérique est un défi mondial qui change notre façon d’interagir et de créer de la valeur. Le numérique introduit des déséquilibres constants entre les acteurs économiques. Quand le PDG de la SNCF identifie Google comme premier concurrent, cela illustre parfaitement les forces en jeu : la donnée est essentielle à la création de valeur, la notion de propriété est souvent dépassée, le pouvoir social se dilue par une plus grande participation de la multitude, qui peut introduire moins de protection des individus.



La société numérique dépendra moins des outils que des acteurs. Aujourd’hui, on a parfois le sentiment que les entreprises de l’Internet ont plus de pouvoir que les États. Cela justifie d’autant plus l’urgence d’une direction politique sur le numérique. Le droit doit être un « parapluie » pour protéger les citoyens.



Le numérique génère un niveau de complexité supplémentaire dans la définition de réglementations et de politiques publiques. Pour le moment, la politique s’est mal armée en confiant le pouvoir à des groupes d’experts. Il faut renforcer la culture numérique auprès des décideurs et mettre fin aux groupes intermédiaires et aux autorités auto-désignées. Le pouvoir de décision doit revenir aux élus et à la représentation nationale. Il faut renforcer les débats éthiques sur les valeurs morales et collectives à défendre dans la société numérique.



Le numérique est l’outil du futur pour le secteur bancaire. L’arrivée de nouveaux entrants, et notamment Google, force les banques à se transformer. Dans ce secteur, l’avantage est que la banque est considérée comme l’intermédiaire qui garantit à ses clients sécurité et confidentialité. Ce capital de confiance peut redevenir une valeur avec le numérique. La transformation des usages (applications, paiement sans contact ; etc.) va également changer les métiers et la relation client-banque. C’est pour cela qu’un droit adapté à la sécurité et à la confidentialité est nécessaire.



TABLE RONDE

Comment le numérique bouleverse-t-il l'économie actuelle ?

Débat : **Benjamin ANDRÉ**, fondateur et PDG de Cozy Cloud, fournisseur de cloud personnel ; **Lucien BESSE**, co-fondateur de Shippeo, start-up du secteur du transport et de la logistique ; **Igor OSTROWSKI**, partenaire du cabinet juridique Dentons ; **Benoit THIEULIN**, président du Conseil national du numérique ; **Vincent OUDIN**, PDG de Socotec ; **Robin RIVATON**, membre du conseil scientifique de Fondapol, auteur de Relancer notre industrie par les robots.

Animé par **Jarosław KUISZ**, rédacteur en chef de l'hebdomadaire « *Kultura Liberalna* ».

La Pologne a essayé d'accompagner le bouleversement économique du numérique en mettant en place un programme numérique en 2009, structuré autour de trois axes : les infrastructures, le soutien à la consommation de services numériques et l'incitation à l'ouverture des données publiques. Ce plan a été mis en place par le ministère de l'Administration et du Numérique, et le Conseil national du numérique qui vise à faire participer "plus que le gouvernement" à cette politique, car le "gouvernement n'a pas le monopole du savoir en matière de numérique".



Un des axes de bouleversement de la société vient sans doute de la robotisation de l'industrie (prise dans son sens large, comme l'ensemble des logiciels informatiques qui rendent les machines plus performantes). Loin de détruire des emplois, elle offre des opportunités uniques de renouvellement industriel. L'éducation prend ici tout son sens en préparant les futurs gisements d'emplois, là où il n'y aura pas de compétition entre l'homme et la machine (création, relations humaines, etc.).

Il ne faut pourtant pas oublier que la première barrière à l'entrée lorsque l'on développe un service numérique est humaine, interne à l'entreprise. Dans une entreprise traditionnelle, il n'est pas toujours évident d'intégrer les technologies du numérique. C'est pourquoi il faut renforcer l'accompagnement et la formation professionnelle pour aider les salariés à prendre le virage du numérique.

Si la technologie est vectrice d'autonomie, la régulation est tout autant essentielle pour équilibrer technologie et démocratie. Plusieurs sociétés du numérique sont à l'initiative d'un projet de loi sur la portabilité des données : le droit de chacun à récupérer ses données.

Le numérique peut être un relais entre acteurs de l'économie industrielle classique et créer de nouveaux modèles de coopération. L'Europe devrait donc, de manière globale, accompagner les entreprises dans cette démarche.



TABLE RONDE

Réflexions sur le modèle économique du numérique pour la culture

Débat : **Marcin BEME**, fondateur de Audioteka.pl ; **Andrzej Krzysztof KOŹMIŃSKI**, économiste, recteur de l'Académie Leon Koźmiński ; **Jean-Yves Leconte**, sénateur ; **Jean-Baptiste MALET**, journaliste, auteur du livre *En Amazonie*. Infiltré dans le meilleur des mondes (Fayard) ; **Jean-Noël TRONC**, directeur général de la SACEM.

Animé par **Vadim MAKARENKO**, rédacteur du quotidien « *Gazeta Wyborcza* ».



Le numérique est une formidable conquête démocratique pour la diffusion de la culture. L'objectif est de maintenir un modèle de régulation qui crée de la valeur en Europe, et de continuer à réguler l'offre pour aider les entrepreneurs européens, tout en sauvegardant la diversité culturelle. Le « droit d'auteur » est à garder car c'est un droit très flexible. La « copie privée » est un très bon exemple de l'adaptation du droit d'auteur aux évolutions technologiques : c'est une exception au droit d'auteur qui a permis la compensation de la baisse de revenus liée

à la chute des ventes de CD. Elle rapporte 200 millions d'euros à l'ensemble des industries culturelles en France, contre 1,7 million d'euros en Pologne, qui fait face à un lobbying fort sur le sujet.

Si aujourd'hui la culture est disponible partout pour tout le monde, il reste des problèmes législatifs : en Pologne on ne peut pas accéder à la culture française. Il faut donc trouver un modèle qui permette de répondre aux nouveaux besoins d'accès à la culture et éviter le piratage, tout en créant des sentiments d'appartenance entre les gens d'un même territoire.

L'enseignement supérieur va sans doute se transformer radicalement, du fait de la massification des étudiants, de la diversification des établissements et de l'internationalisation, et du numérique (modèle mixte avec une partie des cours enseignée par internet et une autre par contact direct). On ne peut pas omettre la question d'Amazon, qui ne respecte pas le droit du travail, est en situation monopolistique, applique ses propres règles inspirées des méthodes paternalistes et stakhanovistes et, comme les autres GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon), pratique l'évasion fiscale. Son patron promeut une idéologie libertarienne qui vise la destruction des Etats souverains. C'est à ces monopoles que l'Europe doit s'attaquer dans les années à venir.



TABLE RONDE

L'avènement du Prosommateur ou l'accélération du processus économique

Débat : **Diana FILIPPOVA**, expert en économie collaborative, core connector du think tank OuiShare et responsable du programme du OuiShare Fest ; **Frédéric FRÉRY**, professeur de stratégie à l'ESCP Europe ; **Małgorzata MOŁĘDA-ZDZIECH**, docteur habilitée à l'Institut d'Etudes Internationales de SGH (Ecole de Commerce de Varsovie), vice-présidente de l'ONG Association EUROPA ; **Serge SOUDOPLATOFF**, responsable politique 2.0 à Fondapol, entrepreneur, co-fondateur de Scandera.

Animé par **Wawrzyniec SMOCZYŃSKI**, fondateur et directeur de Polityka Insight.

L'économie collaborative est l'ensemble des modèles qui permettent des échanges de personne à personne, sans hiérarchie ni intermédiaire (consommation, production distribuée, crowdfunding...). Le modèle de l'entreprise traditionnelle est menacé. Aujourd'hui, la technologie permet de trouver facilement les meilleurs acteurs du marché sur chaque projet ou de faire travailler des indépendants, d'additionner les intelligences collectives sans avoir les effets de foule. La sharing economy pose la question de la fiscalité (puisque les échanges de pair à pair ne sont pas taxés) et du rôle des Etats qui vont devoir cohabiter avec les communautés collaboratives dont le pouvoir va s'étendre.





TABLE RONDE

Penser une fiscalité du numérique incitative à la recherche et au développement

Débat : **Pascal PERRI**, économiste, auteur de Google, un ami qui ne vous veut pas que du bien (éd. Anne Carrière) ; **Marc TESSIER**, membre du Conseil national du numérique et administrateur de Vidéo Futur ; **Arthur WALLER**, co-fondateur de Price Match, start-up du secteur de l'hôtellerie.

Animé par **Andrzej BOBIŃSKI**, analyste senior chez Polityka Insight.



Aucune des mesures engagées au niveau international ne répond spécifiquement à la nature de l'activité numérique. Il faut écrire le droit de l'économie numérique ! Beaucoup d'entreprises numériques reposent sur la gratuité, mais on ne sait pas taxer la gratuité. Il faut donc repenser la fiscalité du XXIème siècle, dans un cadre européen. Puisque la valeur du numérique est la valeur des données, pourquoi ne pas fiscaliser les données ?

Les start-up sont très agiles et capables de contourner une politique fiscale nationale. Elles déterminent le lieu de leur société en fonction des politiques fiscales des pays. Les Etats

doivent essayer d'aider les entreprises locales à développer leurs services à l'international. Les start-up françaises sont très fortes technologiquement et sont bien aidées au stade de la R&D, mais ont du mal à aller vendre leurs technologies en raison d'une fiscalité défavorable.



TABLE RONDE DE CONCLUSION

L'Europe, terre d'innovateurs qui doit réussir la localisation de l'industrie numérique

Débat : **Andrzej HALICKI**, Ministre de l'administration et du numérique ; **Henryk KLABA**, président de OVH ; **Tariq KRIM**, vice-président du Conseil national du numérique, fondateur du site Netvibes, fondateur et PDG de Jolicloud ; **Benoit THIEULIN**, président du Conseil national du numérique ; **Jakub TUROWSKI**, Head of Public Policy, Facebook Pologne.

Animé par **Sylvie KAUFFMANN**, directrice éditoriale du quotidien « Le Monde ».

Le débat de conclusion, plein d'espoir et d'optimisme, se concentrait sur l'avenir : que peut-on anticiper dès aujourd'hui pour faire face aux changements de demain ? L'Europe connaît de beaux succès numériques, elle dispose de la technologie et de l'ambition, mais avec ses 500 millions de consommateurs elle n'abrite encore aucun géant du numérique. Comment peut-elle se mettre à créer du rêve ?



Les Européens n'ont pas raté le virage du numérique. L'Europe comprend les citoyens les plus formés, en bonne santé, bien éduqués, qui ont du temps. Les entreprises américaines du numérique gagnent plus en Europe qu'ailleurs car elles bénéficient des meilleures infrastructures et des citoyens les plus ancrés dans l'économie contributive. Le problème de l'Europe et du numérique est davantage institutionnel.

Les Américains ont gagné la première manche du numérique (moteurs de recherche, réseaux sociaux...), parce qu'ils ont réussi à unifier leur marché avec des capacités de financement, et des accords en défaveur des Européens (par exemple, l'institution du Safe Harbor). La nouvelle vague de la digitalisation de l'économie ne doit pas être ratée. La situation de dépendance de l'Europe par rapport aux plateformes américaines est unique et inédite. La Russie et la Chine sont de bons exemples, car cette indépendance vis-à-vis des plateformes américaines permet la création d'innovations locales, mais aussi mauvais, car cela crée des barrières démocratiques.

Avec la nouvelle Commission européenne, un agenda numérique affiché, et un vice-président chargé d'implémenter une politique numérique, il faut espérer que la dynamique prenne en Europe pour aboutir à une stratégie industrielle efficace, une harmonisation et une standardisation commune. La coexistence de 28 cadres réglementaires est néfaste à la création d'un marché unique numérique. L'Union européenne doit s'inspirer des initiatives nationales pour accélérer ; la Pologne a ainsi été un des premiers pays où il y a eu un ministère numérique, un conseil aux affaires numériques a aussi été créé.

Les données personnelles ne constituent pas le cœur du sujet ; la vraie question est celle-ci : l'Europe est-elle prête à aider les startups pour les faire grandir ? L'Europe doit notamment accompagner les entreprises, par trois leviers : stabilité du système fiscal, incitation des grands groupes à racheter des start-up et éducation (susciter la création et l'innovation dès le plus jeune âge).

Il faut changer les fondements de l'économie numérique, car le modèle californien de la concentration capitalistique du *winner takes all* n'est pas durable. L'Europe doit faire valoir le respect des libertés fondamentales et légiférer sur la neutralité du net, la portabilité, et l'interopérabilité.





CONCLUSION

François FILLON, *ancien Premier ministre français*



« La mondialisation nous commande de nous appuyer non pas seulement sur l'Union européenne, mais sur la civilisation européenne, porteuse de valeurs communes qui nous rassemblent et qui distinguent du reste du monde. Nous sommes maintenant ensemble pour répondre aux défis d'une Europe qui traverse une crise économique et plus encore, une crise existentielle.

Les Etats-Unis et maintenant la Chine ont pris de l'avance, l'économie d'Internet est dominée par Apple, Google, Facebook, Amazon, un quartet qui se partage ce nouveau marché avec autant d'assurance et de puissance qu'à Yalta, Churchill, Staline et Roosevelt avaient conclu le partage de l'Europe — sans de Gaulle.

Il faut réagir en posant les fondements d'un modèle numérique européen. La Commission européenne projette de bâtir un marché unique numérique, c'est bien, c'est utile pour harmoniser nos règles, pour cibler nos efforts, pour optimiser nos investissements, mais à condition de ne pas oublier deux éléments. D'une part, le droit de la concurrence européen, tel qu'il est appliqué aujourd'hui est un frein qui favorise paradoxalement les plateformes américaines au détriment des industriels européens : il faut lever ce frein. D'autre part, le secteur numérique est un secteur à part, où les mots création, risque, investissement, doivent prendre le pas sur les mots contrôles, norme, planification. C'est un secteur qui ne peut pas se développer sans libertés.

Au cœur de ce modèle européen, il faut aussi parler de la souveraineté numérique. Il s'agit de la souveraineté de chaque individu, de la protection de nos données privées, ou de notre liberté quand le progrès technique nous permet d'être identifiés, localisés et éventuellement surveillés. C'est aussi la souveraineté des Etats européens, sur le plan de la fiscalité, de la sécurité des réseaux de communications, sur le plan de notre autonomie.

Nous ne sommes pas les adversaires des Américains, nous sommes des alliés, des amis et des concurrents. En cette matière, il n'y a pas de place pour la naïveté. Je ne suis pas défavorable à un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, mais à quelques conditions.

La France et la Pologne, dans l'Europe, avec l'Europe, au cœur de l'Europe doivent faire entendre leurs voix, dans l'univers technologique du XXI^e siècle. Nous avons des atouts majeurs : chercheurs, ingénieurs, technologies, leaders industriels. Il nous manque une vision, une volonté, une conscience aiguë que nous jouons ensemble notre avenir, et pas séparément face aux grandes puissances qui nous concurrencent. Il faut réagir avec cette idée que nous sommes une civilisation, et pas seulement un conglomérat d'Etats associés. Cette civilisation doit se défendre et pour se défendre, la meilleure solution c'est de passer à l'offensive pour gagner la révolution numérique. »



VARSOVIE

les Entretiens de Royaumont

Partenaires :



Partenaires stratégiques de la CCIFP :



Partenaires Entretiens de Royaumont :

